

SÉCURITÉ INCENDIE

Se former à la sécurité incendie grâce à la réalité virtuelle

YouRescue est un programme de formation à la sécurité incendie en réalité virtuelle lancé par Chubb France, en collaboration avec Wanadev. Il permet de recréer des situations liées aux incendies.

Facile à utiliser et bénéficiant des dernières technologies innovantes, le programme YouRescue est composé d'un cours théorique en groupe de 30 minutes suivi d'un cours individuel et pra-

tique de RV. Pour cette pratique, les stagiaires sont dirigés par un instructeur expert qui se tient à leurs côtés pendant l'expérience immersive et réaliste. En une journée, ce sont deux groupes de 15 personnes qui peuvent être formés. La durée de la session (théorie + réalité virtuelle) est de 40 minutes seulement.

À l'aide d'un casque connecté à un ordinateur portable, le stagiaire est immergé dans une situation réaliste en trois dimensions (3D). Dans le programme de formation «incendie au bureau» de You-

Rescue, le stagiaire est dans un espace ouvert et doit éteindre un incendie provenant d'une poubelle, d'une imprimante ou encore d'un coffret électrique. La formation à la réalité virtuelle propose à chaque participant de mettre en pratique les enseignements de son cours théorique, ce qui permet de mieux retenir le message. Les scripts de réalité virtuelle YouRescue permettent aux participants de prendre des mesures initiales nécessaires avant l'arrivée de l'aide professionnelle. Ce programme de formation YouRescue a déjà été déployé avec succès par de nombreux clients tels que HOP! (Groupe Air France). Un préposé à la maintenance qui a suivi cette formation en réalité virtuelle a déclaré : « Si je dois faire face à ce genre de situation à l'avenir, je suis sûr de réagir sans crainte car j'aurai l'impression de l'avoir déjà vécue ! » ■



LE CODE DU TRAVAIL PRÉCISE :

- Art. R4227-28 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

- Art. R4227-39 : « Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie est de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Une enquête sur la place des femmes

Le Club des femmes dans la sécurité a lancé un sondage en ligne afin de connaître leur place dans la sécurité.

Rappelons que le Club des femmes dans la sécurité, créé à l'initiative de l'Anitec, est ouvert à toutes les femmes occupant

des postes dans la sécurité au sens large chez des donneurs d'ordres, dans des entreprises d'installation, d'intégration, dans le secteur institutionnel... ■

→ Pour répondre au sondage : www.dragnsurvey.com/survey/r/cee813b

